



DECISION MUNICIPALE N° 2024 / 13

Objet : Réalisation d'une fresque sur le thème de la Libération de Pignans

Le Maire de PIGNANS,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n°38/2020 en date du 19 Octobre 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions »,

CONSIDERANT qu'il convient de solliciter auprès du Département une subvention de à hauteur de 80 % pour la réalisation d'une fresque sur le thème de la Libération de Pignans,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter auprès du Département une subvention permettant de soutenir les dépenses locales.

ARTICLE 2 : La demande de subvention de fonctionnement porte sur un montant total de base du projet qui s'élève à 23 653.50 HT répartis selon le plan de financement suivant :

- Département : 18 922.80 € soit 80 %,
- RESTE A CHARGE COMMUNAL : 4 730,70 € soit 20 %.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 16/04/2024

Le Maire,
BRUN Fernand

